BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVI

LÉVIS—MAI 1910

No. 5

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Le 23 avril 1853, La Propagande adresse une lettre à Mgr Turgeon, dans laquelle se trouve ce passage: "Pour ce qui regarde les chapitres, je ferai remarquer d'abord que lorsque l'on passe de l'état de mission à l'établissement du droit commun de l'Eglise, la chose ne doit pas se faire par caprice, mais plutôt et autant qu'il est possible en suivant les règles ecclésiastiques, lesquelles ont pour origine les lettres des Pontifes ou les décrets des Conciles, et sont rendues vénérables par l'usage et une coutume immémoriale; ainsi la bonne organisation des diocèses dépend surtout de l'obéissance des prélats aux lois de l'Eglise et de leur zèle à en promouvoir l'exécution, prenant garde de ne demander des dérogations et des privilèges que pour des causes graves et canoniques".

Deux ans après, le 19 février 1855, Mgr Turgeon fut frappé de paralysie et l'établissement des Chapitres fut renvoyé à des temps meilleurs. C'est ainsi que le 20 octobre de la même année, les évêques du Canada écrivent au Saint-Père pour s'excuser de ne pas en